



On ne se lasse pas d'apprendre

**A PARTIR DE
18 ANS**

LA CONDUITE SUPERVISEE

Le choix de la conduite peut se faire :

- A l'inscription
- Pendant la formation
- Après échec à l'épreuve pratique



Conditions d'accès :

- Avoir réussi l'épreuve théorique (code)
- Avoir l'accord de l'assureur
- Avoir fait 20 heures de conduire avec l'auto-école

Déroulement :

- L'accompagnateur doit avoir au moins 5 ans de permis sans interruptions
- L'élève doit faire au minimum 1000 km sur 3 mois
- Avoir participé aux rendez-vous pédagogiques

Les rendez-vous pédagogiques sont prévus :

- Le 1^{er} avant de conduire avec l'accompagnateur lorsque l'enseignant estime que le candidat est prêt (durée 2 heures) : 70€
 - Le 2^{ème} à la fin de la conduite supervisée (durée 2 heures) : 70€
- Chaque présentation à l'épreuve du permis devra être précédée d'un nouveau rendez-vous pédagogique.

CASTRES

40 route de Navès - 81100 CASTRES

Tél. : 05 63 72 33 85 - Fax : 05 63 59 91 66

castres@cfpr.fr